



INSTITUT D'ARBITRAGE



S'adresser au tribunal n'est agréable pour personne. La procédure judiciaire traditionnelle est lourde, complexe, désespérément lente et souvent économiquement injustifiable. Dès lors, moins de justiciables s'adressent au juge.

Qu'est-ce que l'arbitrage ?

L'arbitrage est un processus juridictionnel encadré par la loi qui permet de faire trancher un conflit par des arbitres professionnels dont la décision a valeur de jugement. Cette procédure simplifiée est spécialement conçue pour agir plus rapidement face aux impayés ou faire valoir un autre droit.

Pourquoi l'arbitrage ?

L'arbitrage est discret mais surtout moins cher qu'un long et épaisant procès. Il y a ni frais d'assiguration, ni doits de rôle, ni d'audience préliminaire. Tout peut se dérouler de façon digitale, même les audiences. Ceci réduit les frais. Fini les frais de déplacements inutiles. Vous épargnez un temps précieux et les frais collatéraux des longs temps d'attente auprès des tribunaux étatiques. Il est aussi plus facile d'obtenir un compromis si une procédure accélérée est prévue, sinon une sentence arbitrale exécutoire sera rapidement délivrée.

Pourquoi une procédure universelle ?

Que chaque pays a son propre système judiciaire est totalement inefficace et le jour d'aujourd'hui certainement plus de notre temps.

L'usage des **Standard Dispute Rules** (SDR) permet une procédure universelle, disponibles en 9 langues, afin que les parties puissent obtenir une sentence exécutoire dans un délai économiquement raisonnable.

L'Institut d'Arbitrage rends la justice plus accessible à tous en offrant une **procédure standard**, un **grefve centralisé** et un **tribunal digital**.

- Le tribunal arbitral est habilité à siéger dans n'importe quel pays
- Chaque partie conserve son droit fondamental d'interjeter appel.

UNE PHRASE suffit

dans les contrats, conditions générales & factures

Agir face aux impayés ou autres conflits ?

Il suffit d'ajouter UNE PHRASE afin de vite obtenir une sentence exécutoire.

1 CONTRATS

Un bon contrat stipule clairement les droits et les obligations des parties signataires. Il fixe les responsabilités et limite les risques encourus, mais surtout les sanctions en cas de non-respect du contrat.

Tout aussi important est de prévoir des solutions et les étapes en cas de conflits, de non-paiement ou de rupture de contrat par une des parties. Ceci est un gain de temps précieux et épargnera de frais lors d'un litige.

La célérité de l'arbitrage vous protège contre des parties qui tergiversent.

2 CONDITIONS GÉNÉRALES

Par facilité les parties conviennent souvent que les conditions générales regroupent leurs droits et obligations. Il est préférable que votre client ait reçu vos conditions avant qu'il ne passe sa première commande.

Assurez-vous que tout contrat ou document fasse référence à vos conditions générales incorporant l'arbitrage. Ci-après la clause* compromissoire standard. Un particulier doit avoir donné son accord par écrit.

Tout litige sera soumis au droit et aux tribunaux de notre siège social qui seuls sont compétents, sauf si une partie comme première demanderesse saisit l'Institut d'Arbitrage (www.euro-arbitration.org) pour désigner le tribunal arbitrale qui tranchera le litige selon le règlement d'arbitrage SDR (Standard Dispute Rules). Cette clause remplace toutes clauses de compétence contraire.

3 DEVIS (offre) et/ou COMMANDE

Si la commande se fait par l'acceptation de votre devis, alors vous évitez les discussions par après en mentionnant dans votre devis (offre) au-dessus de l'endroit pour la signature du client que votre offre n'est valable que selon vos condition générales au verso ou en annexe.

- En e-commerce, ayez la preuve que le client a accepté vos conditions générales, indépendamment si le paiement se fait en ligne ou plus tard.
- Si votre client commande sur base de ses **conditions d'achat** ou sans vouloir accepter vos conditions générales, alors faites attention. Envoyez rapidement une confirmation d'ordre en demandant d'accepter vos conditions générales avant d'exécuter sa commande, sinon vous endossez tous les risques en cas de conflit.

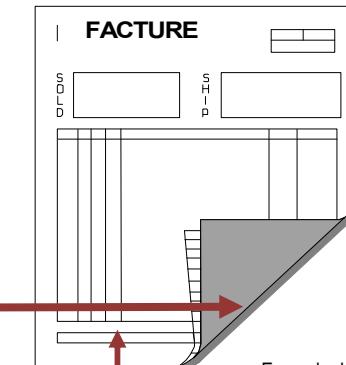
4 Bon de LIVRAISON / de TRAVAIL

Indiquez sur vos bons de livraison ou de travail que vos conditions générales se trouvent au verso, en annexe ou sur votre site. Si le bon est signé ceci renforce son accord antérieur à vos conditions générales.

5 FACTURES

Dans une **relation B2B** il arrive que la facture soit le seul document entre les parties. Evitez les conflits et protégez vos factures par une clause d'arbitrage.

Si la clause compromissoire ne peut être reprise sur la facture, il est bon de mentionner au recto qu'elle fait partie des conditions générales au verso ou en annexe. En l'absence de la protestation de ladite clause, elle pourra être considérée comme acceptée.



Exemple de texte au recto :

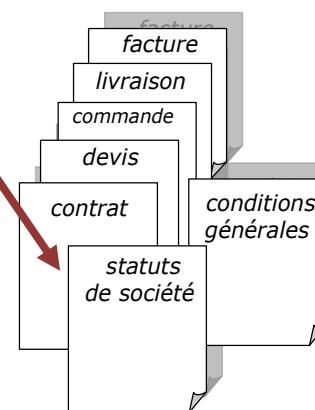
"Un règlement des litiges par arbitrage fait partie des conditions générales au verso ou en annexe."

6 Statuts ou M&A

Aimez-vous la discréction en affaires ? Prévoyez alors l'arbitrage dans vos statuts ou lors d'acquisitions (M&A).

Tout conflit avec ou entre actionnaires, administrateurs, dirigeants ou lors d'acquisitions peut ainsi être tranché en dehors des salles publiques des tribunaux, sans media, ni concurrents.

L'arbitrage est la meilleure protection contre toute mauvaise publicité.



(*) clause d'arbitrage conforme au CMR art.33 ou variantes sur demande.



INSTITUT D'ARBITRAGE

Centre administratif européen

13, Avenue Jules Bordet, 1140 Bruxelles
info@euro-arbitration.org (24/7)
T + 32 (0)2 319 41 03 (9h - 12h)

une procédure efficace
vaut plus que
1000 conseils



UNE PHRASE suffit

dans les contrats & conditions générales
pour agir vite face aux impayés ou faire valoir un autre droit

Qui peut introduire une demande ?

Tout justiciable, avocat ou mandataire peut introduire une demande.
Pour l'intervention d'un avocat ou mandataire l'indemnité légale est attribuée.

Le déroulement d'une procédure digitale

1. DÉMARRER

Allez sur le site www.lisdirect.net. Demandez y votre code d'accès et un mot de passe. Démarrer un nouveau, introduisez l'identité des parties, cochez la procédure désirée (conciliation, mini-arbitrage ou arbitrage classique), chargez les documents utiles (factures, contrat,...).



Chargez et gérez vos dossiers en ligne depuis votre domicile ou bureau.

2. DEUX PROCÉDURES D'ARBITRAGE

■ CRÉANCE INCONTESTÉE (→ MINI-ARBITRAGE)

Le greffe informe les parties qu'une a été démarrée. Sauf contestation du débiteur une sentence par défaut suit endéans les 20 jours.

Lors d'une contestation la plainte passe aussitôt en arbitrage classique.

■ AFFAIRE CONTESTÉE (→ ARBITRAGE CLASSIQUE)

Le site www.lisdirect.net génère automatiquement une notification d'arbitrage que la demanderesse envoi par recommandé à la partie adverse avec sa requête. La demanderesse charge online son dossier.

Le greffe confirme aux parties la réception de la plainte et invite la défenderesse à transmettre sa version par des conclusions. Après avoir deux fois donné sa version chaque partie est en droit de demander une audience digitale, sans quoi la procédure reste par écrit et une décision arbitrale est obtenue dans les 30 jours ouvrables.

Le trajet total pour des affaires contestées est en moyenne de 5 mois.

DELAI EN MOIS ->	0	1	2	3	4	5	6	RESULTAT
Médiation	green	green						compromis
Mini - arbitrage	blue							sentence (défaut)
Arbitrage classique	red	red	red	red				sentence (1 ^e inst.)
Arbitrage en appel	yellow	yellow	yellow	yellow	yellow			Arrêt



Epargner un temps précieux et rester maître de ses dossiers.

3. SENTENCE

Après avoir délibéré le tribunal arbitral rédige une sentence arbitrale que le greffe envoie aux parties et leurs mandataires.

Les parties acceptent la décision du tribunal arbitral de première instance ou interjettent appel dans les 30 jours.

■ Une procédure d'appel prend en moyenne pas plus de 6 mois.

4. EXÉCUTION FORCÉE

Une sentence arbitrale a la même valeur qu'un jugement du tribunal étatique et peut facilement être mis en exécution forcée, aussi bien au niveau national qu'à l'international par la convention de New York.

PRINCIPAUX AVANTAGES DE L'ARBITRAGE

- sans frais d'assigination
- sans droits de rôle
- pas d'audience d'introduction
- frais connus d'avance
- délais fixes
- saisine et suivi en ligne
- audiences digitales
- discrétion totale
- indemnité du mandataire
- sentence exécutoire
- reconnu internationalement depuis 1958

pour plus d'information
sur l'arbitrage
visitez

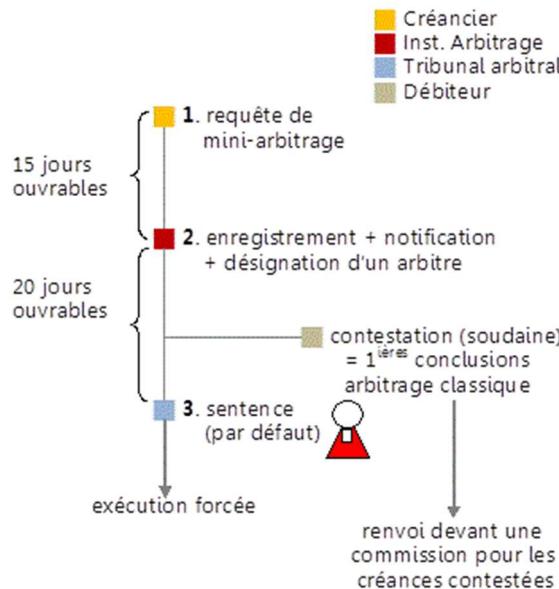
site institutionnel www.euro-arbitration.org
tribunal digital www.lisdirect.net

MINI-ARBITRAGE

créance contestée

Le recouvrement par **mini-arbitrage**, rapide & moins onéreux que la citation. Vous obtenez une sentence (par défaut) en un mois pour les créances contestées à tarif fix (hors tva) dans toute l'Europe :

- pour une créance jusque 15.000 €, seulement **55 €** par partie
- pour une créance à partir de 15.000 €, que **250 €** par partie



LES AVANTAGES DE L'ARBITRAGE ?

✓ PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE

La plus grande économie en arbitrage réside dans l'obtention rapide d'une sentence exécutoire (en 5 mois en moyenne).

✓ LE TRIBUNAL DIGITAL, PROXIMITÉ MAXIMALE

La procédure est entièrement en ligne ou par écrit. C'est la procédure la plus proche des parties, sans déplacements.

✓ FRAIS CONNUS D'AVANCE

Personne n'entame une procédure sans en connaître le coût total. Les frais d'arbitrage sont calculés sur la base d'un barème fixe et non d'un taux horaire. Les arbitres n'ont donc aucun intérêt à travailler lentement. Les frais sont imputés à la partie perdante dans la sentence.

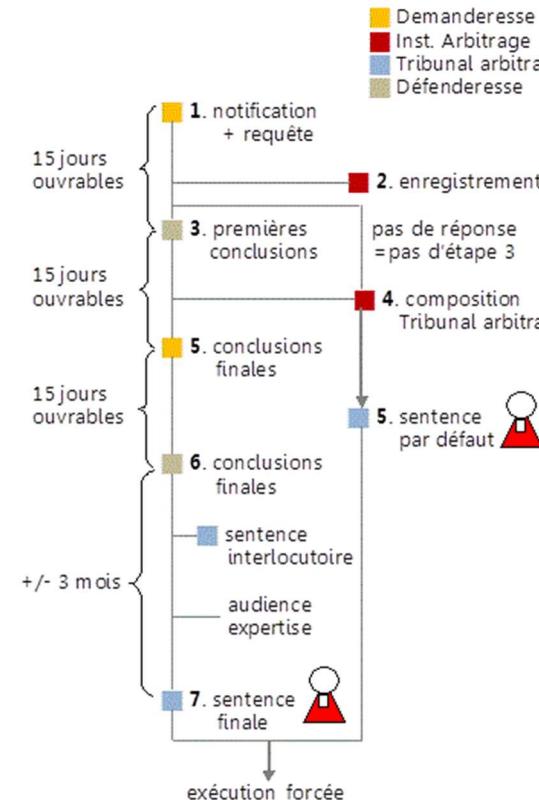
✓ SOLUTION EXÉCUTOIRE

L'institut d'Arbitrage ne donne pas de conseils, mais des solutions grâce à plus d'un quart de siècle d'expériences.

ARBITRAGE CLASSIQUE

contestation

Faire trancher un litige rapidement par des arbitres professionnels épargne à tous un temps précieux et limite les frais collatéraux. Les parties obtiennent une sentence en moyenne endéans les 5 mois, même pour des dossiers complexes et peuvent ainsi plus vite se concentrer sur leurs activités principales.



✓ CODE ÉTIQUE

L'institut est lié à une stricte neutralité, discréction et indépendance, tout en respectant le droit de l'arbitrage. Par conséquent, elle n'est affiliée, ni dépendante d'associations professionnelles ou groupes d'intérêt.

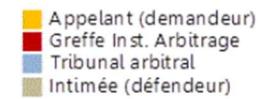
✓ LE SUCCÈS DE L'ARBITRAGE

Les grandes entreprises apprécient avant tout la discréction et la rapidité, tandis que les parties plus vulnérables, choisissent l'arbitrage pour des raisons économiques. Dans les litiges complexes (distribution, fusions-acquisitions, transport, construction, immobilier, ICT, investissement), l'arbitrage fait systématiquement la différence.

DEGRÉ D'APPEL

un droit fondamental

Les Standard Dispute Rules garantissent le droit fondamental d'un appel arbitral. Cette procédure se déroule relativement vite (6 mois en moyenne). Ainsi les parties ne sont pas inutilement confronté à une procédure en annulation et se laisser condamner par défaut en première instance n'est dès lors beaucoup moins intéressant.



✓ INTERNATIONAL

Dans les contrats internationaux l'arbitrage remplace souvent le tribunal étatique de l'une des parties. Contrairement aux juges étatiques, les arbitres sont habilités à siéger dans n'importe quel pays.

IMPAYÉS & CONTESTATIONS

action plus efficace

Saisir la justice n'est pas agréable, même si l'on est dans son droit.

L'arriéré judiciaire entraîne des coûts plus élevés et collatéraux, un risque accru d'insolvabilité et renforce la prédominance de la partie la plus forte qui peut se permettre une longue procédure.

La procédure judiciaire traditionnelle reste lourde, complexe, très lente et donc souvent économiquement injustifiable.

Cela explique pourquoi les parties sont moins tenté à saisir la justice.

Par contre, l'arbitrage est une procédure judiciaire accélérée qui simplifie l'accès à la justice et permet de gagner un temps précieux en évitant les longues attentes devant les tribunaux étatiques.

Les droits des parties sont garantis par cinq principes :

1° la séparation de l'ordre administratif et du tribunal arbitral ; 2° le droit de recours ; 3° la participation directe ; 4° le pouvoir discrétionnaire ; 5° l'impartialité et l'indépendance vis-à-vis des associations professionnelles.

L'arbitrage, également appelé justice civil accélérée, est une procédure légale permettant d'obtenir plus rapidement une sentence exécutoire contre les impayés (mini-arbitrage) ainsi que pour les cas litigieux (arbitrage classique).

POUR QUI L'ARBITRAGE EST UTILE ?

- ✓ Vous êtes justiciable et ne souhaitez pas un long procès public avec ses délais incertains, temps d'attente et coûts élevés ?
- ✓ Vous êtes entrepreneur en quête de solutions, sans conflits ?
- ✓ Vous préférez la sérénité et non l'attention des médias ?
- ✓ Vous êtes avocat qui peine à expliquer l'arriéré judiciaire ou vous cherchez à rester compétitif dans votre secteur ?

LE RÔLE DE L'AVOCAT ?

Bien que l'arbitrage est réputé être participatif il est souvent conseillé de se faire assister. L'indemnité de procédure est attribué à l'avocat/mandataire comme au tribunal étatique.

Si la discréption est requise, les avocats proposent de plus en plus l'arbitrage afin de ne pas faire perdre à leurs clients un temps précieux ou pour le recouvrement de leurs honoraires.

créances contestées

WWW.EURO-ARBITRATION.ORG

ARBITRAGE

l'économie d'un temps précieux

Opter pour l'arbitrage est une décision politique préventive (ex ante) qui remplace une simple gestion (ex post) a posteriori. Cela peut se faire par simple ajout d'une phrase aux documents commerciaux (contrats, conditions générales d'achat ou de vente).

UNE PHRASE suffit

Tout litige sera soumis au droit et aux tribunaux de notre siège social qui seuls sont compétents, **sauf si une partie comme première demanderesse saisit l'Institut d'Arbitrage (www.euro-arbitration.org) pour désigner le tribunal arbitral qui tranchera le litige selon le règlement d'arbitrage SDR (Standard Dispute Rules). Cette clause remplace toutes clauses de compétence contraires.**

dans les contrats de sous-traitance

Si l'entrepreneur général est impliqué dans un litige pour quelque raison que ce soit, que ce soit par signification, comparution volontaire ou dans une procédure d'arbitrage, le sous-traitant s'engage inconditionnellement et irrévocablement à intervenir volontairement dans les 5 jours suivant la notification par lettre recommandée de l'entrepreneur général ou de son avocat. Tout litige sera tranché par le tribunal arbitral désigné par l'Institut d'Arbitrage selon le règlement d'arbitrage SDR (Standard Dispute Rules). Cette clause remplace toutes clauses de compétence contraires.

entre agent immobilier et particulier

Les parties choisissent que (biffer ce qui ne convient pas):
O Tout litige sera tranché par le tribunal territorial compétent où se situe le bien.
O Tout litige sera tranché par le tribunal arbitral désigné par l'Institut d'Arbitrage selon le règlement d'arbitrage SDR (Standard Dispute Rules). Cette clause remplace toutes clauses de compétence contraires.

- ▲ Transport: art.33 du CMR oblige une clause d'arbitrage spéciale
- ▲ Un contrat de travail ne peut pas obliger l'arbitrage. Uniquement après la naissance du litige les parties peuvent choisir l'arbitrage.

Demandez l'avis de votre avocat lors d'activités spécifiques.

affaires contestées

LE TRIBUNAL DIGITAL

une procédure avec son temps

Les litiges interminables n'ont jamais été moins coûteux ; bien au contraire. Aujourd'hui plus que jamais, les pertes de temps précieuses dues aux déplacements, aux listes d'attente et aux retards judiciaires appartiennent au passé. Il existe désormais des alternatives (numériques) à part entière.

Le greffe centralisé des arbitrages offre une plateforme en ligne performante à tous les plaigneurs et à leurs avocats. Les procédures dématérialisées, ou du moins les audiences numériques, font partie intégrante du système judiciaire moderne.

Une partie peut engager sa procédure en ligne en moins de deux minutes sur la plateforme sécurisée www.lisdirect.net. Les audiences en personne physique deviennent l'exception.

Pour les parties internationales, les audiences numériques représentent d'importantes économies en termes de représentation, de frais de déplacement et de temps.

POURQUOI L'ARBITRAGE EST RAPIDE ?

- Saisine, sans huissier de justice, conclusions, suivi et audiences digitales peuvent être effectués en ligne.
- Il n'y a ni audience préliminaire, ni liste d'attente pour les débats.
- La désignation des arbitres se fait en fonction de l'afflux des dossiers afin d'éviter les retards structurels.
- Les arbitres ne sont pas rémunérés à l'heure, mais au forfait après leur décision, ce qui ne incite pas à la lenteur.
- La discréption, sans la présence du public, ni médias est garantie une plus grande sérénité lors des débats.
- La procédure peut être multilingue, ce qui réduit les frais.
- Le rôle actif du greffe garantit une plus grande efficacité.

« Jadis l'arbitrage était un privilège, aujourd'hui c'est un droit pour tous »

tribunal digital

WWW.LISDIRECT.NET